1.	IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE		
1.1	**Identificateurs de produit**		
	Nom du produit	:	E-Liquide
	Taux de Nicotine	:	11mg/mL
	Contenance du flacon	:	10mL
	Marque	:	Roykin
	Arômes	:	Gamme Legend : Funky brown, Wonder Pop
1.2	**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**		
	Utilisations identifiées	:	Recharge pour cigarettes électroniques
1.3	**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**		
	Société	:	LEVEST ROYKIN 17 allée Jean Baptiste Preux 94140 Alfortville
	Téléphone	:	+33 (0)1 48 15 01 45
	Adresse e-mail	:	info@levest.fr
	Service Qualité	:	qualite@roykin.fr
1.4	**Numéro d'appel d'urgence**		
	Numéro d'Appel d'Urgence	:	INRS +33 (0)1 45 42 59 59

2.	IDENTIFICATION DES DANGERS		
2.1	**Classification de la substance ou du mélange**		
	2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)		
	Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 3.		
	Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)		
	Pictogramme :		
	Mention d'Avertissement	:	Danger
	Mention(s) de Danger (H)		
	H311	:	Toxique par contact cutané.
	Conseil(s) de Prudence (P)		
	P102	:	Tenir hors de portée des enfants
	P302+P352	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
	P312	:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
	2.1.2 Classification selon la directive UE 67/548/CEE		
	Phrase(s) R		
	R24	:	Toxique par contact avec la peau.
2.3	**Autres dangers**		Aucun autre danger à signaler.

Calumette

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composant contribuant au danger :

CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5 CE : 200-193-3 INDEX : 614-001-00-4	**Nicotine** Tobacco Water Extract IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine	Très Toxique, T+, R25/27 Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	1.1

Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

une exposition répétée ou prolongée peut causer sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone CO_2, mousse, poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de risque particulier.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est à signaler.

Calumette

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement**
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Sensible à l'air et à la lumière.

7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
donnée non disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 **Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m^3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

8.2 **Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection.

Protection des mains
Gants de protection
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection respiratoire
Non.

Calumette

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Selon désignation du produit
Odeur	:	Odeur fruitée/tabac
Valeur du pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point éclair	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température d'auto inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Auto inflammation	:	Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'explosivité	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Viscosité dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	:	Donnée non disponible
Teneur en solvants :	:	Donnée non disponible
	:	Mono Propylène Glycol ≤20% Glycérine Végétale ≤80%

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Pas d'autres données disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 **Réactivité**
donnée non disponible

10.2 **Stabilité chimique**
donnée non disponible

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**
donnée non disponible

10.4 **Conditions à éviter**
donnée non disponible

10.5 **Matières incompatibles**
oxydants forts

10.6 **Produits de décomposition dangereux**
autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Orale : **DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg** Dermale : **DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg**
Corrosion cutanée/irritation cutanée	donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	donnée non disponible

Calumette

	Mutagénicité	donnée non disponible
	Cancérogénicité	donnée non disponible
	Toxicité pour la reproduction	La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.
	Effets potentiels sur la santé	
	Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
	Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion.
	Peau	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
	Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
	Signes et Symptômes d'une Exposition	
	une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
	Information supplémentaire	
	Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS: QS5250000	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	**Toxicité**		
	Toxicité pour le poisson	:	CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h
	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h
12.2	**Persistance et dégradabilité**		
	donnée non disponible		
12.3	**Potentiel de bioaccumulation**		
	donnée non disponible		
12.4	**Mobilité dans le sol**		
	donnée non disponible		
12.5	**Résultats des évaluations PBT et VPVB**		
	donnée non disponible		
12.6	**Autres effets néfastes**		
	donnée non disponible		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	**Méthodes de traitement des déchets**
	Produit
	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
	Emballages contaminés
	Eliminer comme produit non utilisé.

Calumette

14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	**Numéro ONU**		
	ADR/RID : 1655	IMDG: 1655	IATA: 1655
14.2	**Nom d'expédition des Nations unie**		
	Nicotine Preparation		
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**		
	ADR/RID: 6.1	IMDG: 6.1	IATA: 6.1
14.4	**Groupe d'emballage**		
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.5	**Dangers pour l'environnement**		
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG Marine pollutant: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**		
	Donnée non disponible		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

donnée non disponible

15.2 **Évaluation de la sécurité chimique**

donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations supplémentaires

Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2

R25 : Toxique en cas d'ingestion
R27 : Très toxique par contact avec la peau
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
H301 : Toxique en cas d'ingestion
H310 : Mortel par contact cutané
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement UE 67/548/CEE.

Calumette